

Service Environnement  
Bureau Espaces Naturels Forêt Chasse  
Affaire suivie par : Christine Dodat  
Tél : 04 70 48 77 55  
Courriel : se-chasse@allier.gouv.fr

Yzeure, le 09 AVR. 2024

### **Note de présentation**

**OBJET** : Plans de chasse 2024-2025  
**PJ** : 4 arrêtés préfectoraux

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) s'est réunie le 3 avril 2024 afin d'émettre un avis sur les plans de chasse grand gibier pour la saison cynégétique 2024-2025.

Pour la gestion du grand gibier et afin de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique, des arrêtés préfectoraux instituant des plans de chasse sont pris annuellement, après avis des comités de pays cynégétique et de la CDCFS. Ces plans attribuent un nombre minimum et maximum d'animaux à prélever sur les territoires de chasse du département.

Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, les projets d'arrêtés suivants sont soumis à consultation du public du 9 avril au 1<sup>er</sup> mai 2024 inclus :

- Arrêté fixant le plan de chasse sangliers pour la campagne 2024-2025 ;
- Arrêté fixant le plan de chasse dans les enclos et parcs pour la campagne 2024-2025 ;
- Arrêté fixant le plan de chasse chevreuils et daims pour la campagne 2024-2025 ;
- Arrêté fixant le plan de chasse grands cervidés pour la campagne 2024-2025.

Le projet de décision est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.pref.gouv.fr> .

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage ou par courrier adressé à la Direction départementale des territoires – Service environnement – 51, boulevard St Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

**Francis PRUVOT**  
  
Chef du Service Environnement